



**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section des Côtes d'Armor**

Téléphone/Fax : 02.96.01.42.35

fo.ddfip22@dgfip.finances.gouv.fr

SITE WEB LOCAL: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/022/>

COMPTE RENDU DU CTL DU 17 septembre 2015

Le CTL s'est tenu le 17 septembre 2015 à la Direction sous la Présidence de Robert REBEIX DDFIP, il a traité, entre autres, des sujets suivants :

1) restructurations des services envisagées au 01/01/2016 :

- Fermeture de la trésorerie de Plouaret
- Fermeture de la trésorerie de Lézardrieux
- Transfert de la mission recouvrement de l'impôt de la trésorerie d'Etables vers le SIP St-Brieuc Ouest.

Pour FODGFIP 22 ces restructurations auront un impact important en premier lieu sur les agents concernés et sur l'organisation du réseau. Nous avons donc souligné l'obligation pour le directeur départemental de soumettre les restructurations à l'analyse préalable du CHSCT comme le prévoit l'article 57 du décret du 28 Juin 2011. Le directeur départemental refuse obstinément, comme d'habitude, d'admettre le caractère important de ces restructurations. Il s'affranchit ainsi de l'analyse et des conclusions du CHSCT, devant lequel il présentera néanmoins le 22/09/2015 des fiches d'impacts.

Des collègues d'étables sur Mer et de Lézardrieux sont venus, à la demande des organisations syndicales, exprimer leur attachement à leurs services respectifs et ont défendu l'intérêt, en termes de service public, que représentent ces sites.

Pour **FODGFIP22** la casse du service public n'est que l'application du Pacte de responsabilité et de son application au sein du ministère qu'est la démarche stratégique et son cortège de suppressions d'emplois.

On a pu aussi constater l'absence de réflexion, par l'administration, sur les conséquences de ces restructurations. La Direction n'a en effet pas été en mesure de donner des éclairages précis notamment techniques et comptables en ce qui concerne le transfert du recouvrement de Etables sur Mer vers le SIP de Saint-Brieuc Ouest. Elle n'a pas non plus quantifié la fréquentation future des sites restructurés.

FODGFIP22 a précisé que ce n'est pas la taille des structures, mais la charge de travail qui se creuse avec les effectifs alloués. C'est le grand écart.

Pour le directeur, il faut rester réaliste.

L'ensemble des organisations syndicales a voté contre les trois restructurations à l'ordre du jour du CTL.

2) fusion des caisses des services comptables des grands sites.

La fusion des caisses des services comptables des grands sites est actée.

Sont concernés :

- SAINT-BRIEUC, site « abbé Garnier » : caisse conjointe pour les 2 SIP, les 2 SIE et le SPF, tenue au SIP de St Brieuc Ouest

- - DINAN, site « Gourdine » : caisse conjointe pour le SIP, le SIE et le SPF, tenue par le SIP ;
- - LANNION, site « Kra Douar » : caisse conjointe, SIP, SIE, SPF, tenue par le SIP ;
- - LOUDEAC, site « Saint-Yves » : caisse conjointe SIP, SIE, SPF, SPL, tenue par le SPL ;
- - GUINGAMP, site « Kennedy » : caisse conjointe SIP, SIE, SPL, SPF, tenue par le SPL ;
- - PAIMPOL, site « Doyen Le Bras » : caisse conjointe SIP-SIE et SPL, tenue par le SPL.

Cela ne concerne que les règlements en numéraire.

Pour la Direction, en se basant sur des données datant de 2013, elle considère que cela n'affectera le service que de façon « négligeable ».

Les collègues concernés apprécieront l'augmentation d'environ 8 % le nombre d'opérations, la façon négligeable dont ils sont considérés.

3) temps de travail des agents de l'équipe de renfort.

Depuis le 1^{er} septembre 2015, les EDR sont soumis à la pointeuse (*note parue le 14/08/2015*).

La suspension de la présente note a été demandée et refusée par la direction.

Les syndicats Solidaires Finances publiques, **Force Ouvrière** et la CGT ont déjà interpellé la DG sur ces sujets.

FODGFIP22 a précisé que dans la note, il est indiqué que la DG laissait de façon exceptionnelle aux directions en fonction du contexte local, la possibilité de décider d'aménagement, s'il apparaissait difficile pour les agents de l'EDR de rejoindre leur structure d'accueil dans les délais habituels. Quand on connaît la qualité du réseau routier costarmoricain, on espérait que la Direction prendrait en compte les délais qui existaient antérieurement.

Et que dire de l'accès aux sites par les EDR qui sont contraints par les horaires des collègues sur site. En effet, les EDR n'ont pas les clefs ni les codes d'accès de tous les sites, ils sont donc pénalisés s'ils veulent commencer à 7h30 ou finir à 19h00.

Pour **FODGFIP22** il s'agit d'un retour en arrière.

4) Ponts naturels 2016.

Ceux-ci sont fixés au :

- Vendredi 6 Mai
- Vendredi 15 Juillet
- Lundi 31 Octobre

Vos représentants FO DGFIP 22 en CTL :

Michel GUEGUEN Trésorerie de Matignon, Didier YVART SIE Dinan (Titulaires)
Nicole BURLLOT PCE Dinan, Bruno HERVE SPF St-Brieuc (Suppléants)

Force Ouvrière, revendique :

**le retrait du pacte de responsabilité,
arrêter la suppression des postes,
engager les recrutements nécessaires,
l'arrêt immédiat de la RGPP, de la MAP et de la démarche stratégique,
stabiliser les services,
reconnaître le caractère prioritaire de nos missions,
améliorer les conditions de travail,
augmenter immédiatement de 8% la valeur du point d'indice et attribuer 50 points
d'indice uniforme,
améliorer le déroulement de carrière.**